



auto entreprise droits

Par **eric2a**, le **05/02/2021** à **12:51**

bonjour

une question pour un ami

il bosse dans le btp et son employeur avec qq difficultes lui propose une rupture conventionnelle et qu il s inscrive en auto entrepreneur afin de lui sous traiter les chantiers

peut il travailler pour son ancien employeur en devenant auto?

merci pour vos reponses

Par **jodelariege**, le **05/02/2021** à **13:30**

bonjour

oui mais l'ancien employeur n'est pas obligé de le prendre sur un chantier.....il peut proposer cela pour mieux faire "avalier la pillule" ...

dans ce cas l'avantage est dans le camp de l'employeur

explication par un exemple:l'employeur paye en cdi actuellement votre ami 1000 euros par mois ,qu'il y ait du travail ou pas votre ami sera payé au mois 1000 euros

si votre ami est micro entrepreneur son ex employeur peut l'appeler pour 4 jours de travail par

ci 5 jours par là ... et si votre ami n'a pas d'autres contrats avec d'autres employeurs il n'atteindra pas ses 1000 euros par mois

et si son ex -employeur ferme boutique....

<https://allocation-chomage.fr/rupture-conventionnelle-chomage/>

Par **eric2a**, le **05/02/2021** à **14:32**

merci bien sur c est une hypothese

mais du travail ena pas mal surtout par ici

mais la question importante etait de savoir si rien ne l empechait une fois auto entrepreneur de travailler avec son ex employeur dans la foulee

merci